

MAIRIE de *Bréhat*

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Saint-Cricuc*

N<sup>o</sup>. *21.*

Du *Cinquième* jour du mois de *Juillet* an 1808.

*N<sup>os</sup> filles -  
Augustin  
Annette  
Bocher*

ACTE de Naissance de *François Marie Le Meur*  
né le *1<sup>er</sup> Jour* à une heure  
du *Soir* fils *Naturel* de *Marie Le Meur*.  
âgée de *Vingt Cinq* ans, profession de *fille* et de  
profession de \_\_\_\_\_ âgée de \_\_\_\_\_ ans,  
demeurant à \_\_\_\_\_

L'enfant présenté à l'Officier de l'état civil a été reconnu être du sexe  
*Masculin*

La déclaration de la naissance a été faite par *anne Le Goff*  
âgé de *Cinquante huit* ans,  
profession de *Sage femme* demeurant à *Bréhat*.

Premier témoin *François Marie Rogeron* âgé  
de *Cinquante* ans, profession de *Tailleur* demeurant  
à *Bréhat*

Second témoin *Yves Marie Marcus* âgé  
de *quarante deux* ans, profession de *Militaire invalide* demeurant  
à *Bréhat*

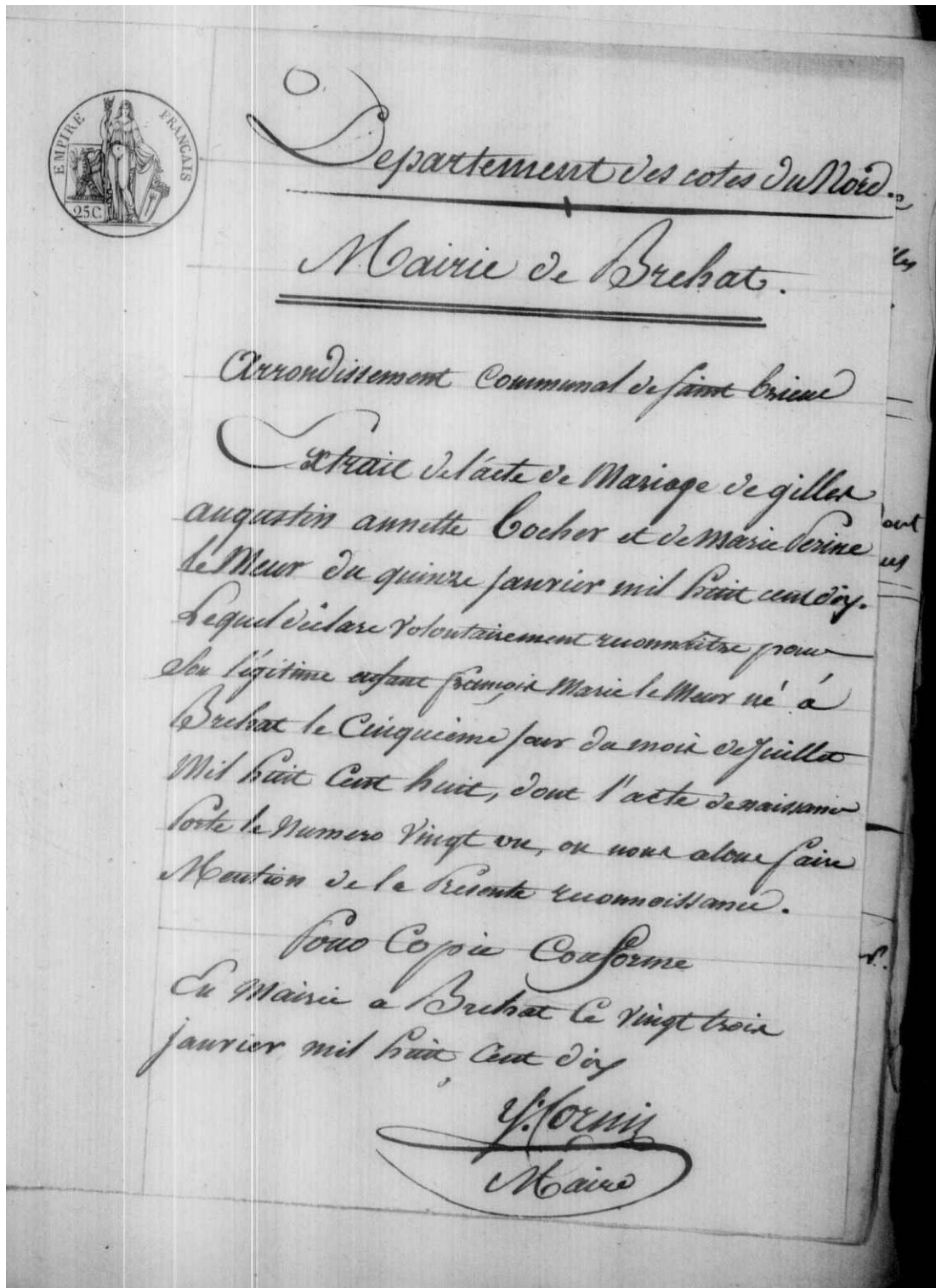
Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et témoins ont déclaré

signer. *anne Le Goff François Marie Rogeron  
Yves Marcus*

Constaté suivant la loi, par moi *Yves François Cornic*  
*Maire* et Officier de l'état civil soussigné.

*Y. Cornic*

Informations liées à l'image.  
Lieu : Bréhat  
Période : 1805 - 1815



## Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat  
 Période : 1805 - 1815

1803

Département des Côtes du Nord  
 Mairie de Bréhat.  
 arrondissement communal de St-Tricme  
 Extrait de l'acte de mariage de Gilles  
 Augustin Annette Bocher et le marie  
 perin le meus du 15 Janvier 1800  
 le quel declare solennellement  
 reconnoître pour son legitime enfant  
 Francois-Marie le meus né à Bréhat  
 le 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1808, dont  
 l'acte de naissance porte le n<sup>o</sup> 71 où nous  
 allons faire mention de la présente  
 reconnaissance  
 signé. Cornic, maire.

J'ai en pander le 22 Janvier, que d'après  
 les dispositions de l'art. 331 du Code  
 Napoléon, on aurait du rapporter que  
 que Augustin Bocher & Marie le meus  
 ont déclaré reconnoître pour leur  
 legitime enfant, Francois-Marie le meus.

1803

## Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat  
 Période : 1805 - 1815